



Nouveau référentiel HVE

Décembre 2022

1



CONTEXTE

Créée en 2011 par le Ministère de l'agriculture, la certification HVE, 3e niveau de la Certification Environnementale des Exploitations, connaît un développement fulgurant depuis 2019.

En effet, selon les dernières estimations, près de 10% des exploitations françaises sont certifiées en cette fin 2022. Mais 2022 voit également l'arrivée d'une réforme en profondeur du cahier des charges. Celle-ci s'inscrivant dans le cadre de la réforme de la PAC (2023-2027).

Le nouveau référentiel HVE et les outils de calculs des indicateurs associés ont été publiés le 22 novembre dernier.

2



LES NOUVEAUTES GENERALES

- **Suppression de la voie B** (voie économique)
- Renforcement de **la voie A** qui devient la **seule** possible
- **Ajouts et modifications d'items** dans toutes les thématiques
- Modification des **règles de contrôle** (en plus des items)
- Modifications de **la gestion des collectifs**.

3



LES MODALITES DE TRANSITION



4



LES GRANDS CHANGEMENTS DE L'INDICATEUR DE BIODIVERSITE

- **Réduction** des coefficients et des points pour les Infrastructures AgroEcologiques
- Ajout d'items : **Taille des parcelles, Qualité Biologique des sols**

6



LES CHANGEMENTS DE L'INDICATEUR FERTILISATION

- Forte baisse des seuils de **bilan azoté** qui passent à **20UN/ha** (*On parle bien ici de bilan et non pas de limitation d'apports*) mais aussi **baisse des points attribués** à celui-ci
- Modifications d'items : meilleure valorisation des **Outils d'Aide à la Décision et couverture des sols**
- Ajout d'un item : Part de l'azote organique dans les apports

5



LES CHANGEMENTS DE L'INDICATEUR PHYTOSANITAIRE

- Interdiction des **CMR 1** (les CMR 2 ne sont pas interdits, c'est leur non utilisation qui est valorisée)
- Baisse des **IFT** références **herbicides**
- Ajout d'items : **Surveillance active des parcelles et CMR**

Durcissement de l'obtention des points sur l'enherbement et les surfaces non traitées. Ajout d'IFT de références pour l'arboriculture, permettant l'obtention de points sur cet item.

7



LES CHANGEMENTS DE L'INDICATEUR IRRIGATION

- Très peu de modifications de fond mais une ré-écriture complète pour plus de précisions.

Prenez contact avec votre Chambre d'agriculture

La Chambre d'agriculture de l'Hérault s'est organisée et se mobilise pour vous accompagner dès à présent sur ce nouveau référentiel. collectivement et/ou individuellement, nous vous proposons des formations adaptées vous préparant à ces évolutions et des accompagnements individuels pertinents.

Votre contact : Marine Pithon au 06 14 13 08 16 / pithon@herault.chambagri.fr